

NEWSLETTER N°96

Juillet - Août - Septembre 2025

RU DISPARUS وبن
المحفوظون DISPARUS
المحفوظون DISPARUS
المحفوظون DISPARUS
المحفوظون DISPARUS
المحفوظون DISPARUS
المحفوظون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

« J'AI ÉTÉ EXPULSÉE DE MON PROPRE PAYS ! »

30 JUILLET 2025

Algérie : éloignement arbitraire de Nassera Dutour de son pays par les autorités

06/08/2025 COMMUNIQUÉ Algérie AR EN
| Défenseurs des droits humains |



Le 30 juillet 2025, Nassera Dutour, citoyenne algérienne et présidente du Collectif des familles de Disparu·es en Algérie (CFDA) et de son antenne en Algérie - SOS Disparus - a été refoulée arbitrairement par les autorités algériennes, dès son arrivée à l'aéroport Houari Boumediene d'Alger.

Ce refoulement, contraire aux engagements internationaux de l'Algérie et à sa Constitution, s'inscrit dans une tendance générale de glissement autoritaire marquée par des atteintes constantes aux libertés et aux droits fondamentaux des défenseur·es des droits humains - reflet d'une restriction de l'espace civique en Algérie depuis plusieurs années. Face à ce refoulement, les équipes du CFDA ont, au cours de ces derniers mois, interpellé des organisations internationales de défense droits humains ainsi que des instances nationales, régionales et internationales compétentes.

Le 31 juillet 2025, le CFDA a publié un communiqué conjoint avec la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) pour attirer l'attention sur le sort de Madame Dutour. Le 6 août 2025, face à cette situation, la FIDH, aux côtés de nombreuses organisations co-signataires, ont lancé un appel urgent. Le collectif de solidarité Algérie du réseau Euro-Med Rights a également publié un communiqué le même jour.

Le CFDA a, par ailleurs, alerté plusieurs rapporteurs spéciaux onusiens[1], des membres de l'OHCHR en charge des questions de genre, les membres du groupe de travail contre les discriminations faites aux femmes et aux filles, ceux du groupe du contre les disparitions forcées et du comité éponyme, ainsi que la vice-présidente et le président de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

L'affaire Nassera Dutour : quand l'oubli devient politique



A l'approche de la *Journée internationale des personnes disparues*, célébrée chaque année le 30 août, l'affaire Nassera Dutour prend une résonance encore plus poignante. Cette journée vise à sensibiliser le monde aux disparitions forcées, à soutenir les familles en quête de vérité et à rappeler aux États leur responsabilité dans la lutte contre l'impunité. Le refoulement de cette figure emblématique de la mémoire des disparus, incarne exactement

[1] Rapporteuse spéciale sur le droit de réunion pacifique et d'association

Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme

Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression

PARTICIPATION À L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE RIPOSTE INTERNATIONALE



Le 19 aout 2025, Nassera Dutour a rappelé, lors de l'ouverture officielle de l'université d'été de Riposte, la valeur d'un espace où la liberté expression règne, regrettant que cela ne soit plus possible en Algérie.

C'est aux côtés de Aïssa Rahmoune, secrétaire générale de la FIDH, que Nassera Dutour a pris la parole pour questionner la capacité, ou plutôt l'incapacité, de la justice algérienne à garantir un traitement équitable, impartial et respectueux des normes internationales relatives aux droits humains. Ce thème s'inscrit dans une exigence de transparence, de réforme et de responsabilisation des institutions algériennes à ce sujet. La présidente du CFDA a également participé, lors de la troisième journée d'été, aux échanges portant sur la violence contre les défenseur·e·s des droits humains en Algérie. Durant cette échange, Nassera Dutour a pu revenir sur le sort qui lui a été réservé à son arrivée à l'aéroport Houari Boumédiène. La discussion a pu se porter sur la dimension juridique de cette affaire. S'en est suivi un débat relatif aux termes employés pour décrire cette situation : « refoulement », « éloignement » et « expulsion ». Un avocat algérien estime quant à lui que la notion de « bannissement » décrit le plus fidèlement la situation. La discussion s'est portée dans un second temps vers les différentes stratégies de pression employées par les autorités afin de contraindre les militant·es dans leurs actions.

LA VIOLENCE DU SILENCE

27 AU 30 AOUT 2025

C'est sous l'intitulé « La violence du silence », que la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED), aux côtés du Collectif des Familles de Disparu·e·s en Algérie (CFDA) et de plusieurs associations de familles de disparu·e·s, a lancé sa campagne de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées et qui s'est étalée sur quatre jours.

Comment lutter contre un silence qui, chez les victimes de disparitions forcées, est le corollaire d'une double violence ? D'abord, la violence du silence imposé par la disparition d'une personne, puis la violence du silence des autorités qui rend impossible toute perspective de justice et de vérité. C'est le débat qu'a porté la FEMED durant cette campagne.

A Paris, les journées commémoratives ont été rythmées par des rassemblements, des conférences, des projections de films, des expositions et des débats. Autant de temps forts qui ont permis aux familles de victimes de se réunir, de rendre hommage à leurs proches disparus et de faire entendre leurs voix. Les expositions photographiques ont retracé les parcours de victimes de disparitions forcées à travers le monde, humanisant des drames souvent rendus invisibles. Les communautés algérienne, marocaine, libanaise, syrienne, uruguayenne, chilienne, tamoule et tibétaine ont partagé leurs récits, exprimé leurs souffrances, mais aussi leur résilience et leur détermination à obtenir vérité et justice.





Une conférence sur la violence du silence s'est également tenue dans les bureaux d'Amnesty International France.

Après les propos introductifs d'Anis Harbi, vice-président d'Amnesty International, Emmanuel Decaux, ancien président du Comité des disparitions forcées ainsi que Wendy Carazo Méndez, chercheuse spécialisée en droit international, en justice transitionnelle et en droit à la vérité, ont, dans une approche juridique, respectivement questionné l'usage du droit pour faire face à la persistance du silence et proposé une analyse de la violence du silence sous le prisme du droit à la vérité. Houria Abdelouahed, professeure d'université et psychanalyste, ainsi que Maria Laura Stirnemann, ont partagé leur vécu en tant que filles de disparus. Elles ont porté une attention particulière à l'analyse psychanalytique de la disparition forcée : comment le silence imposé, l'attente infinie et l'absence de corps affectent les subjectivités individuelles et collectives. Enfin, Sana Yazigi, présidente du Collectif Mémoire Creative de la Révolution Syrienne, a dressé un état des lieux sur la situation des disparitions forcées en Syrie et rappelé l'importance de lutter contre le déni. Dans cette perspective, elle a présenté les travaux du collectif qui ouvrent de nouveaux espaces d'expression relatifs aux disparitions sous des formes artistiques. Un nouvel ouvrage du collectif portant spécifiquement sur les détenus et les disparus en Syrie, actuellement publié en arabe, devrait être prochainement traduit en français.

A Alger, SOS Disparus a appelé à un rassemblement devant le Conseil National des Droits de l'Homme qui s'est organisé le 30 août à l'occasion de cette journée internationale. Au-delà de la mémoire, ces rencontres ont souligné l'importance cruciale des solidarités transnationales. Face à un phénomène global, les familles ont réaffirmé la nécessité d'une mobilisation collective, par-delà les frontières, pour lutter contre l'impunité et défendre les droits fondamentaux. Les manifestantes étaient malheureusement très peu nombreuses car de plus en plus de familles nous quittent mais elles ont réussi à tenir bon au moins une heure avant que la police ne les disperse et ne leur ordonne de quitter les lieux.



LA REFONTE DU SITE INTERNET DU CFDA : UN ESPACE RENOUVELÉ POUR NOTRE MÉMOIRE COLLECTIVE

Le CFDA a entrepris la refonte de son site internet qui est désormais disponible depuis début septembre en cliquant sur le lien suivant : cfda.algerie-disparus.org. Ce nouvel espace plus ergonomique et plus riche en contenu a été conçu pour mieux refléter l'engagement du CFDA et faciliter l'accès à l'information. Son ergonomie a été repensé pour faciliter la navigation avec un menu clair et des rubriques bien identifiées. Ce nouveau site offre une profondeur d'information plus importante et permet d'explorer en détail les missions du CFDA, son action, les actualités ainsi que les documents essentiels produits au fil des années : rapports, témoignages, galeries photos et vidéos. Ce site représente un lieu de mémoire et de transmission. Le design met en avant des visuels qui accompagnent les textes et témoignages, rendant la visite plus intuitive.



Ce nouveau site traduit la volonté du CFDA d'offrir un espace valorisant la mémoire des disparu·e·s et donnant aux familles et à ses partenaires un accès complet à son travail. Nous vous invitons donc chaleureusement à visiter ce nouveau site et à continuer de soutenir les voix de celles et ceux qu'on veut à tout prix faire taire.



CONTRIBUTION AU RAPPORT DE MI-PARCOURS POUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE L'ALGÉRIE

Dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) de l'Algérie, prévu en 2027, le CFDA a contribué au rapport de mi-parcours soumis par les organisations de la société civile algérienne et coordonné par le réseau Euro-Med rights, et cela dans le but de produire une évaluation à mi-parcours sur les avancées, ou non, concernant différentes questions relatives aux droits humains. Le CFDA a notamment contribué à l'évaluation sur la situation de la liberté d'expression et de la presse ainsi qu'à l'évaluation concernant la situation des disparitions forcées. L'Algérie a rejeté toutes les recommandations faites par l'EPU précédent. Malgré l'inaction totale du côté du gouvernement algérien, le CFDA a réitéré plusieurs recommandations :

- Établir une commission vérité dans le cadre d'un processus de justice transitionnelle.
- Ratifier la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ainsi que le Statut de Rome.
- Abroger la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, ses ordonnances d'application ainsi que toutes les lois générales d'amnistie.
- Garantir des enquêtes approfondies et indépendantes sur toutes les allégations de disparitions forcées et garantir l'accès à un recours effectif à des réparations et à un soutien psychosocial aux familles de disparu·e·s.
- Garantir le respect et l'application de l'article 51 bis du code de procédure pénale algérien.
- Exhumer et identifier toutes les tombes anonymes.
- Permettre aux individus qui demandent justice pour les crimes commis pendant la « décennies noires » de travailler librement sans obstruction et sans refoulement à l'entrée dans le pays dont ils et elles sont citoyen·ne·s.

PLAIDOYER À GENÈVE

23 AU 25 SEPTEMBRE

Pour dénoncer les représailles dont elle a été victime le 30 juillet 2025 à la suite de sa participation à la 59e session du Conseil des droits de l'Homme, Nassera Dutour s'est rendue à Genève afin d'y mener une série de rencontres institutionnelles et bilatérales. Elle a notamment pour porter sa voix auprès du groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires, auprès de diverses missions permanentes (Allemagne, Belgique, France), auprès du bureau du Président du Conseil de droits de l'Homme, du Rapporteur spécial pour la justice transitionnelle, et du bureau des représailles du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, ainsi que celui spécialisé sur le genre et sur l'Algérie. Ces rencontres ont été l'occasion pour Mme Dutour de demander un soutien concret et de renforcer le suivi de son cas.

Lors de ces deux jours à Genève, elle est également intervenue, lors du dialogue interactif du rapport du Secrétaire général sur la coopération avec les Nations Unies. Elle a pu à ce moment dénoncer publiquement son refoulement arbitraire et illégal d'Algérie et appeler les Etats à renforcer la protection des défenseur·e·s et à renforcer la coopération entre ces derniers et les mécanismes onusiens.



20E ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE DITE POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE

29 SEPTEMBRE 2025

A l'occasion du 20e anniversaire de la "Charte pour la paix et la réconciliation nationale", les familles de disparu·e·s se sont rassemblées devant le Conseil National des Droits de l'Homme à 11 heure aux côtés du CFDA et de SOS Disparus. Une conférence a ensuite été organisée dans les locaux de SOS Disparus avec l'intervention de trois avocat·e·s de la défense de Madame Dutour - Me Bouchachi, Me Badi et Me Ahmine. A Paris, une conférence s'est quant à elle tenue le 3 octobre 2025 pour lutter contre l'oubli et continuer à dénoncer cette charte qui alimente un climat d'impunité généralisé en Algérie.



BRÈVES

PARTICIPATION À L'ATELIER D'INITIATION AU CONTENTIEUX STRATÉGIQUE INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS –

18 & 19 SEPTEMBRE 2025

Dans l'objectif de promouvoir la culture du contentieux stratégique auprès d'avocat·e·s, de militant·e·s et d'organisations de la société civile, de renforcer la capacité des acteur·rice·s à choisir les procédures internationales et régionales les plus adaptées et de doter les participant·e·s des connaissances et compétences nécessaires à la saisine des institutions judiciaires et quasi-judiciaires, la présidente Nassera Dutour, a participé à deux jours de formation organisés par le réseau Euro-Med Right. Entre exposés, échanges, études de cas jurisprudentiels et débats collectifs, les journées ont été l'occasion de revenir sur les mécanismes juridiques régionaux et internationaux que les avocat·e·s, militant·e·s et victimes peuvent saisir pour dépasser les paralysies et l'affaiblissement des systèmes judiciaires nationaux. Dans un contexte où les restrictions croissantes de l'espace civique et associatif rendent de plus en plus difficile l'organisation de telles initiatives au niveau national, ce temps de travail s'est révélé d'autant plus précieux pour les acteurs et actrices de la société civile algérienne et tunisienne.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CFDA

18 AOÛT 2025

Le 18 août 2025, le Collectif des Familles de Disparu·e·s en Algérie (CFDA) a tenu son assemblée générale, réunissant les membres du Conseil d'administration ainsi que les nouveaux candidats membres. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur les activités de l'organisation et les défis auxquels elle est confrontée. Après un tour d'horizon de la situation actuelle en Algérie, les membres présents ont validé le rapport d'activités et le rapport financier couvrant la période 2022–2025. Ces documents ont permis de mettre en lumière le travail réalisé malgré un contexte politique difficile, marqué par de nombreux obstacles entravant la mise en œuvre des projets du CFDA. Les échanges ont également porté sur les défis à venir, notamment les stratégies à adopter pour renforcer l'impact des actions menées sur le terrain, ainsi que les orientations à donner à la communication de l'association. Ces discussions ont mis en évidence la nécessité d'adapter les approches du CFDA à un environnement en constante évolution. L'assemblée s'est conclue par l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration et du bureau, votés à la majorité. La nouvelle équipe dirigeante se compose comme suit :

- Présidente : Nassera Dutour
- Vice-présidente : Houria Sabri
- Secrétaire générale : Chahinez Benchikh
- Trésorier : Tony El-Kesserwani
- Chargées de stratégie politique : Nedjma Benaziza et Nesroullah Yous

Cette nouvelle composition marque une étape importante dans la continuité des engagements du CFDA pour la vérité, la justice et la mémoire.

PRESS REVIEWS

[Press Review – July 2025](#)

[Press Review – August 2025](#)

[Press Review – September 2025](#)

CONTACT

Email: cfda@disparus-algerie.org

CFDA Website: cfda.algerie-disparus.org

Memorial of the Disappeared Website: memorial-algerie.org

Phone: +33 7 60 21 06 22



SOS Disparus – CFDA



@SOSDisparus



@SOS_Disparus



Collectif des Familles de Disparus en Algérie – CFDA

RU DISPARUS
ون DISPARUS
السودان DISPARUS
السودان DISPARUS
ن DISPARUS
السودان DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie